

La Gazette de Saint-Martin

Numéro 5 - juin 2010



Le verger communal !

Nous avons pensé planter de la vigne mais en bons normands, nous avons préféré la production locale ! Nous avons choisi des pommiers et poiriers dont les premiers fruits apparaissent. Attention, ils sont sous haute surveillance jusqu'à la récolte !

Pour les tartes, il faudra au moins attendre l'année prochaine...

"LE MOT DU MAIRE"

Avec le retour des beaux jours, quoi de plus agréable que de pouvoir « délocaliser » sa salle de séjour dans son jardin !

Ce plaisir serait entier si, parfois, le bruit des tondeuses ne venait troubler notre tranquillité aux heures des repas ou pendant la sieste dominicale ou si, de temps à autre, un vilain nuage de fumée de feux de déchets verts ne venait à se propager et gâcher la bonne odeur des grillades !

Pour que ce soit tous les jours « la fête des voisins », je vous invite à prendre connaissance de la réglementation en vigueur en page 4 de la Gazette et vous prie de bien vouloir en respecter les dispositions.

Je compte sur votre compréhension et vous en remercie.

En vous souhaitant un bel été dans votre jardin !

Françoise DELASALLE

Les « balades du jeudi » font maintenant étape à Saint-Martin :



Les bien connues « balades du jeudi » de l'Office de Tourisme de Blangy – Pont l'Evêque Intercom, animées par les bénévoles Claudine Gauchet et Françoise Legay, ont maintenant un circuit de randonnée de 3 heures environ sur Saint-Martin. Une cinquantaine de randonneurs ont participé à cette première balade le jeudi 27 mai 2010 en forêt et dans le marais où ils ont pu constater que les cigognes étaient bien là cette année encore. Ils se sont ensuite réunis à l'Auberge de la Truite pour savourer un délicieux goûter offert par la municipalité.

Manifestations

- **Comité des fêtes :**

L'arbre de Noël 2009 a eu lieu le 13 décembre 2009. Le spectacle de marionnettes « **Les Z'aventures de ZIGOMAR** » a ravi enfants, anciens et parents. Un goûter et des friandises ont clôturé cet après-midi festif. Un apéro a été offert aux parents et un panier de Noël a été offert aux anciens présents.



Un peu en avance cette année sur le calendrier national, la fête des voisins s'est déroulée le mardi 25 mai 2010 à la salle des fêtes. Après un apéritif offert par le Comité des Fêtes, les participants ont partagé dans une ambiance chaleureuse les paniers pique-nique que chacun avait apportés. Merci aux organisateurs et au président Francis Bogey.

Les prochaines dates à retenir sont :

- 4 juillet 2010 : Journée champêtre :
- 17 octobre 2010 : Dîner à thème
- 4 décembre 2010 : Téléthon et bourse aux jouets
- 12 décembre 2010 : Arbre de Noël

En 2009 le repas champêtre et le vide grenier ont malheureusement dû être annulés faute de participants. Espérons que cette année la journée champêtre du 4 juillet fera le plein !

- **Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Saint-Martin aux Chartrains :**



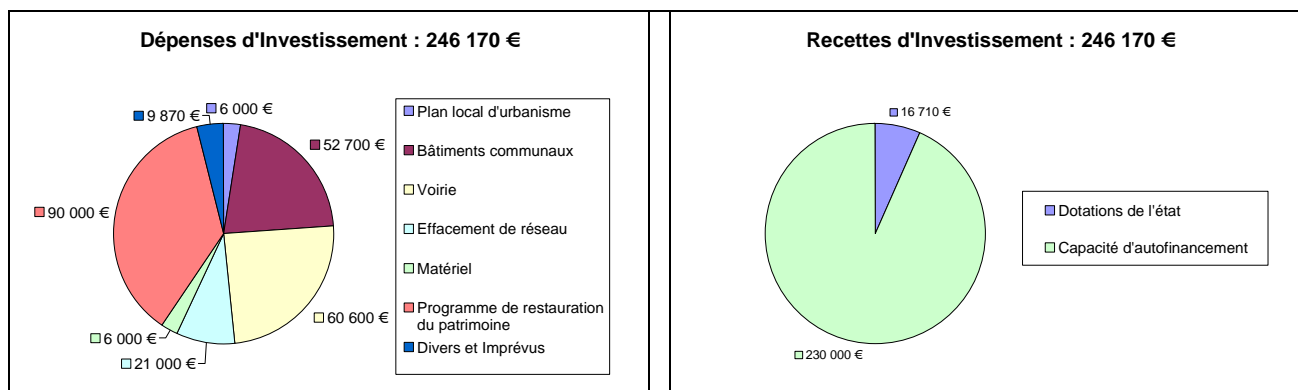
Les habitants de la commune ont répondu nombreux à la lettre d'appel de Mme le Maire diffusée avec le n° 4 (décembre 2009) de la Gazette de Saint-Martin. L'Assemblée générale constitutive de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Saint-Martin aux Chartrains s'est tenue le 15 décembre 2009 en présence de Gérard Allenbach délégué pour le Pays d'Auge de la [Fondation du Patrimoine](#). Le bureau provisoire a été constitué, Président : François de Laurens, Secrétaire : Brigitte Godet, Trésorier : Michel Gonin.

- **Repas des anciens :**

Le restaurant « Le Carrousel » de l'hôtel Mercure a servi de cadre au Centre communal d'action sociale pour inviter ses aînés de soixante-cinq ans et plus. Comme l'an passé, les deux doyens de la commune présents à ce repas, Madame Jeanne Lemée et Monsieur Robert Bicherel, ont été honorés chaleureusement.



Budget communal d'Investissement 2010



La capacité d'autofinancement correspond aux ressources cumulées dégagées grâce aux économies réalisées année après année sur les dépenses de fonctionnement.

Dossiers en cours

Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Assainissement : Nous poursuivons notre réflexion sur le dossier assainissement en examinant les différentes options qui s'offrent à nous pour être en mesure de prendre la décision la plus adaptée à la situation de notre commune tant sur le plan technique qu'économique. A l'issue de cette réflexion, nous reprendrons alors notre travail sur le dossier PLU.

Entretien du patrimoine communal :

- **La Mairie** : Après les travaux de la cour, qui ont porté sur le remplacement du réseau d'eaux pluviales, le ravalement du mur mitoyen avec l'Auberge du Douet et la pose d'un enrobé et de pavés, après abattage des arbres dont les racines soulevaient le revêtement, des plantations d'arbustes et arbres fruitiers en espalier ont été réalisées au printemps afin de compenser la disparition des arbres. Les portes côté route et la façade côté cour, exposées aux intempéries, ont été repeintes. La porte de garage fermant le préau de l'ancienne école sera posée prochainement.
- **La Salle Polyvalente** : Les travaux de remise en état du plafond de la grande salle et de peinture de la cuisine et des sanitaires ont été réalisés.
- **Le Presbytère** : Les volets ont été remplacés.
- **L'Eglise** : Le diagnostic sur l'état du bâtiment et les mesures à prendre pour remédier à sa dégradation commandé à Monsieur François POUGHEOL, Architecte du Patrimoine, nécessite des travaux préparatoires qui seront réalisés à la rentrée, l'église devant rester disponible pour les cérémonies de cet été.

Voirie communale et réseaux :

- Les travaux d'éclairage public et d'effacement du réseau téléphonique du Chemin de l'Eglise, dans sa partie comprise entre la Place de l'Eglise et son intersection avec le Chemin d'Englesqueville, sont achevés. L'ordre de service pour la réfection de la voirie a été notifié et l'intervention de l'entreprise est prévue en juillet.
- La réfection de la RD 58, du carrefour de la Truite à la limite de Saint-Étienne la Thillaye ont été réalisés par le Conseil Général et les travaux sur le réseau d'adduction d'eau exécutés sur la RD 58, en direction de Tourville en Auge, relèvent du Syndicat de la Fontaine Ruante. Ces différents travaux n'ont pas d'impact sur le budget communal.

Plan Communal de Sauvegarde :

- Notre commune a été choisie par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ([DDTM](#)) du Calvados (anciennement DDE) comme commune pilote partenaire pour être assistée dans l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde qu'elle est tenue de mettre en place. Il s'agit en pratique d'un dispositif communal de gestion de crise, en cas de survenance d'un événement majeur susceptible d'affecter les personnes de la commune et leurs biens. Les trois risques concernant, dans ce cadre, la commune de Saint-Martin aux Chartrains sont : le risque Inondation, le risque Tempête et enfin le risque Transports de Matières Dangereuses (par route et du fait du passage sur le territoire de la commune d'un oléoduc et d'un gazoduc). Il est prévu de finaliser ce plan en fin d'année 2010. Pour être en mesure d'identifier et, si besoin était, d'alerter les personnes concernées en cas d'activation de ce plan, un questionnaire relatif à la composition des familles et au numéro de téléphone des personnes absentes de l'annuaire ou de résidence principale hors de la commune, sera diffusé dans les prochaines semaines. Il est demandé à la population de répondre à ce questionnaire dans son propre intérêt, étant précisé que les données collectées seront conservées confidentiellement à la mairie.

Savoir vivre et respect des voisins

Jardinage / Bricolage :

L'[arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2008](#) relatif à la lutte contre les nuisances sonores prescrit notamment :

- Pour les particuliers ([ARTICLE 6](#)) que : « Tous travaux (autre ceux définis à l'[article 13](#)) tels que des travaux de bricolage ou de jardinage effectués par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, des vibrations transmises ou de leur caractère répétitif, en quelque endroit que ce soit, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, **ne peuvent être effectués que de :**

8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi inclus ;

9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 les samedis ;

10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés. »

- Pour les professionnels ([ARTICLE 13](#)) que : « Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sous ou sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils, des équipements ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, **doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés** »

Déchets verts :

Les « déchets verts » (éléments issus de la tonte de pelouse et taille de haies et d'arbustes, résidus d'élagage...) seront de préférence conduits à la déchetterie de Pont l'Évêque ou compostés. En effet **le règlement sanitaire départemental en interdit le brûlage à l'air libre** ([Articles 84 et 96 bis du règlement sanitaire départemental](#)).

La Mairie

La Mairie est ouverte au public les lundis et jeudis de 18h à 19h30.

Le secrétaire de Mairie est Mr Philippe LHERONDEL.

Tél : 02 31 65 21 37

Fax : 02 31 64 82 85

En dehors des permanences, Mme le Maire peut vous recevoir sur rendez-vous le mardi matin et le jeudi après-midi.

E-Mail : st-martin-aux-chartrains@wanadoo.fr

Site Internet : <http://smac14.fr>

Etat civil

Naissances :

- Mathis SAIDOUCHE, fils de Farid SAIDOUCHE et Ophélie RIVARD, le 3 janvier 2010
- Valentine BERTRAND, fille de Olivier BERTRAND et Sonia FREDJ, le 10 mars 2010
- Mathys KAROUANE, fils de Icham KAROUANE et Caroline HENNETIER, le 7 avril 2010
- Tom LARCHER, fils de Sébastien LARCHER et Aurélie LECESNE, le 20 avril 2010

Mariages :

- Thomas BRACQBIEN et Emmanuelle BOGEY, le 26 juin 2010